

**Montataire**  
FIERE & SOLIDAIRE

**VILLE DE MONTATAIRE**  
**DIRECTION GÉNÉRALE**

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022-11

Etude pré-opérationnelle d'OPAH renouvellement urbain sur la commune de Montataire – participation financière

## CONSEIL MUNICIPAL

### Extrait du registre des délibérations séance du lundi 7 novembre 2022

Le lundi 7 novembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Pierre Bosino – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffault – Brigitte Lobgeois - Marc Chambon - Pascale Pauffert – Frédéric Denain – Valérie Levert - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Smaël Addala – Lucie Saubaux - Abdelkrim Kordjani (à partir du point n°2) – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

**ETAIENT REPRESENTES** : Pascal D'Inca représenté par Catherine Dailly - Sabah Rezzoug représentée par Marc Chambon - Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim représenté par Azide Razack – Recep Kocak représenté par Patrick Boyer - Awa Touré représentée par Jean-Pierre Bosino

**EXCUSE** : Amadou Diallo

**ABSENTS** : Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani – Zoulika Oualaouch

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Lucie Saubaux

### **11- Étude pré-opérationnelle d'OPAH renouvellement urbain sur la commune de Montataire – participation financière**

#### **Sur le rapport de Marc CHAMBON, Conseiller Municipal, exposant :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avenant à la convention Action cœur de ville Creil, actant l'opération de revitalisation du territoire (ORT) Creil Sud Oise.

Considérant l'étude Habitat et peuplement mettant en évidence l'importance de la problématique d'habitat privé dégradé notamment dans le noyau urbain de l'agglomération, et la nécessité de dispositifs d'intervention renforcée sur certains secteurs avec un habitat ancien très dégradé ;

Considérant que l'étude précitée préconise le lancement d'une étude pré-opérationnelle afin de renforcer le diagnostic initial sur les deux territoires à enjeux situés sur les communes de Nogent-sur-Oise et de Montataire ;



**VILLE DE MONTATAIRE**  
**DIRECTION GÉNÉRALE**

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022-11  
Etude pré-opérationnelle d'OPAH renouvellement urbain sur la commune de Montataire – participation financière

Considérant que L'ORT Creil Sud Oise, dans son volet Habitat, prévoit une étude pré-opérationnelle sur les Secteur 5 : Nogent - Carnot Europe et Secteur 8 : Montataire - Abel Lancelot — Clos de Vitel afin de définir un périmètre et un plan d'action pour une OPAH RU sur Nogent-sur-Oise et Montataire ;

Considérant qu'afin de préparer cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH RU) sur ces deux secteurs, les éléments de diagnostic relevés par l'étude Habitat doivent être approfondis par des investigations de terrain sur les immeubles dégradés de ce secteur, notamment les copropriétés ou mono-propriétés repérées ;

Considérant que l'ACSO doit engager une étude préalable qui proposera immeuble par immeuble, un diagnostic de l'état technique du bâti, de la gestion des copropriétés, du foncier et de l'occupation sociale, ainsi que des objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre dans l'opération programmée ;

Considérant que l'étude analysera un périmètre réparti entre Montataire et Nogent sur Oise, de manière à proposer une liste d'actions avec des modalités opérationnelles, un chiffrage des coûts et un plan de financement, sur un planning de 3 ans. Cette liste d'actions fera l'objet d'une première convention OPAH RU avec l'ANAH ; celle-ci pourra faire l'objet d'un avenant, afin de pouvoir élargir le périmètre ;

Considérant que le prestataire sera aussi missionné pour un repérage d'immeubles sur le reste du périmètre, en vue de l'étude préalable complémentaire qui sera à mener pendant l'année 1 de l'opération.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'étude préalable OPAH RU Nogent-sur-Oise/Montataire a été prévu de la façon suivante, (subvention de l'ANAH plafonnée à 200 000 € pour 50% HT de la dépense subventionnable) :

ANAH	37 500 €
ACSO	26 250 €
Ville de Montataire	13 625 €
Ville de Nogent-sur-Oise	13 125 €
TOTAL	90 000 €

Considérant l'intérêt du projet ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE,**

**VILLE DE MONTATAIRE  
DIRECTION GÉNÉRALE**

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022-11

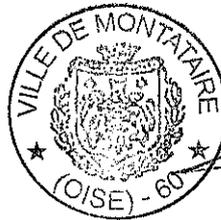
Etude pré-opérationnelle d'OPAH renouvellement urbain sur la commune de Montataire –  
participation financière

**DECIDE** d'autoriser l'ACSO à solliciter les aides de l'ANAH afférent à l'étude précitée pour le compte de la Ville de Montataire ;

**DECIDE** d'engager la somme précitée afin de mener à bien l'étude menée par l'ACSO pour le compte de la Ville de Montataire ;

**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous actes et toutes correspondances afférents à cette étude.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Conseiller départemental,**



**Jean-Pierre Bosino**